

	<p>Argumentaire de l'Autorité de gestion concernant les écarts entre les stratégies des instruments financiers « RSI 3 – VOLET CAPITAL INNOVATION » et « RSI 3 – VOLET CAPITAL DEVELOPPEMENT » et l'évaluation ex-ante sur la mise en place d'instruments financiers pour la période de programmation 2021-2027</p>
<p>Directions Générales : Europe Coopération Méditerranéenne Economie Formations Santé</p>	<p>Marseille, le 27 septembre 2023</p>

La Région Sud souhaite mettre en place deux instruments financiers de capital investissement co-financés par des fonds FEDER dans le cadre de la programmation 2021/2027. Elle doit pour cela notamment prendre en compte le cadre fixé par l'Etude Ex-Ante.

Il ressort de ce document, travaillé entre 2020 et 2021, que le contexte a depuis évolué et que certains points qui y sont repris doivent faire l'objet d'une mise à jour pour l'instrument financier de Capital Innovation.

1 – Évolution du contexte macroéconomique

1.1 – Paramètres généraux

Depuis la finalisation de l'étude ex-ante, la santé financière des entreprises a été impactée par les événements macro-économiques suivants :

- La guerre en Ukraine, entraînant une pénurie de certaines matières premières et composants,
- La hausse des taux d'intérêts,
- L'accélération de l'inflation.

Tout ceci dans un contexte où les entreprises, largement soutenues pour traverser la crise COVID par des dispositifs nationaux comme le Prêt Garanti par l'Etat (PGE) qui proposaient un différé d'un an, sont maintenant confrontées à la nécessité de rembourser.

Ces éléments ont eu trois conséquences majeures pour les entreprises :

- **La nécessité de recourir à la dette** de façon beaucoup plus importante
- **Un coût de la dette plus élevé**, impactant négativement leurs comptes de résultat.
- **Un ralentissement voire un arrêt des investissements** par manque de capacité financière, pouvant se mesurer à plusieurs niveaux pour l'entreprise :
 - o Sa propre capacité et donc freiner son développement et sa croissance,
 - o Celle de ses investisseurs à pouvoir la financer, renforçant la nécessité de proposer une offre en capital investissement couvrant des besoins assez larges,

- Celle de sociétés souhaitant procéder à des opérations de croissance externe, limitant les possibilités pour RSI de céder les sociétés de son portefeuille.

Aussi, le besoin de fonds propres est aujourd'hui plus important que jamais pour les PME pour leur permettre :

- D'assainir les structures bilancielle des PME et le ratio fonds propres / dettes,
- D'améliorer leurs comptes de résultats, les fonds propres n'ayant pas d'intérêts comme peuvent l'avoir les emprunts bancaires,
- D'offrir de nouvelles sources de financement et ainsi leur permettre de retrouver une capacité d'investissement et de croissance.

1.2 – Paramètres spécifiques à l'activité de capital investissement

La situation précise de l'activité de capital investissement a aussi évolué, notamment avec un changement des acteurs du territoire. Ainsi, selon AMBITION CAPITAL, association d'acteurs du capital investissement, on peut noter :

- CAAP CREATION, principal co-investisseur de RSI, a décidé d'arrêter de financer les stades amonts comme l'amorçage pour aller sur des phases plus matures,
- BPMED vient de relancer son fonds d'amorçage mais sur des tickets d'investissements très réduits (150K€ en moyenne)
- La CECAZ vient de lancer un fonds intervenant sur des phases amonts comme l'amorçage mais avec des tickets limités à 200K€ et seule la partie Est du territoire de la Région Sud est concernée.
- TURENNE CAPITAL a un fonds national INNOVACOM mais son ticket d'entrée est de 1M€ minimum, sur des projets matures,
- OBRATORI n'investit que sur certains secteurs (cosmétique, e santé) et a des tickets réduits (250K€ en moyenne), avec des objectifs différents de RSI,

De plus, contrairement à ce qui est écrit dans l'Etude Ex Ante :

- Les réseaux de Business Angel ont des tickets maximums qui avoisinent les 250K€ plutôt que 500K€ avec un ticket moyen de 100K€ à 150K€. Certains réseaux font un constat récent mitigé sur leur retour sur investissement.
- SOFIPACA et TERTIUM n'interviennent ni en amorçage et ni en capital risque.
- WISEED, société de crowdfunding nationale intervient plutôt sur des tickets de l'ordre de 400K€ (au lieu de 200K€ à 5M€) et dans une phase plus aval en capital risque.
- Certains fonds sectoriels qui auraient pu répondre à la demande n'ont finalement pas été levés, notamment le fonds FIRST SANTE 1 de GO CAPITAL sur la santé et les sciences de la vie qui laisse ce secteur sans intervenant professionnel, contrairement à ce qu'écrivait l'étude ex Ante.

Ainsi, tous ces éléments laissent à penser que le financement sur la partie amorçage / innovation est plutôt bien assuré jusqu'à environ 150K€, puis à partir de 2M€, seuil à partir duquel d'autres fonds d'investissements plus importants prennent le relais.

2 – Évolution de la stratégie de la collectivité en réponse à l'évolution du contexte macroéconomique

Face aux évolutions du contexte macroéconomique les priorités régionales, reprises notamment dans le SRDEII voté en 2022, ont été recentrées sur les sujets de la reconquête industrielle et de la transition écologique. Ces deux enjeux nécessitent de lourds investissements, notamment en équipements et

matériels, et donc une structure bilancielle forte avec un niveau de capitaux propres important, quel que soit le stade de vie de l'entreprise, afin d'y faire face.

Par ailleurs, le capital-investissement est l'un des nombreux outils d'accompagnement aux entreprises de la Région, la plupart étant regroupés sous la bannière « Sud Entreprise », afin d'offrir aux entreprises régionale une offre large et complémentaire.

Actuellement, les parties amorçage et innovation peuvent être financés jusqu'à 200K€ par de la subvention au travers du PIA4. Il est possible d'aller jusqu'à 500K€ mais uniquement en avance remboursable, soit de la dette.

Il y a donc ici un manque pour du financement qui ne soit pas de la dette pour les besoins supérieurs à 200K€.

Enfin, une étude menée par le prestataire externe EY à la demande de la Région invite à revoir le dimensionnement des tickets d'investissement à la hausse afin de répondre aux attentes des secteurs à fort besoins capitalistiques (e.g. industrie, santé, biotechnologies, etc.) et financer des phases de développement plus aval.

Pour rappel, les tickets d'interventions moyens sur la partie amorçage / innovation étaient les suivants :

- Fonds RSI 1 de 2011 à 2016 (programme FEDER 2007-2013) 335 353,47 €
- Fonds RSI 2 de 2017 à 2022 (programme FEDER 2014-2020) 435 386,21 €

Soit une hausse de 30% du ticket moyen entre les deux programmations. A titre d'illustration, si l'on conservait ce ratio d'évolution sur la programmation 2021-2027, le ticket moyen serait de 565K€ sur RSI3.

* * *

Sur ces bases, nous proposons :

1) **Une modification des tickets d'intervention** afin de satisfaire aux besoins émergents des entreprises face aux nouveaux défis (reconquête industrielle, changement climatique...) ainsi qu'aux évolutions de l'offre privée. L'objectif serait de les passer, **pour la partie capital-innovation, à un minimum de 150K€ et un maximum de 2M€ au total, sans limite par tour.**

2) **L'étude ex-ante fixe la durée des investissements à une période comprise entre 5 et 8 ans.** Dans la mesure où les cessions de titres sont liées à des paramètres exogènes de RSI, **ces durées devront être considérées comme indicatives.** En effet, une telle contrainte pourrait amener RSI à devoir céder à des conditions qui leur sont défavorables, alors même qu'en tant qu'acteur public, la société se veut être un investisseur patient.